



*Procès-verbal*  
*Le mercredi 23 mai 2001 - n°25*

*10 heures*

**Président : M. Jean-Pierre Charbonneau**

---

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.  
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

## **TABLE DES MATIÈRES**

La séance est ouverte à 10 h 03.

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Affaires inscrites par les députés de l'Opposition

M. Benoit (Orford) propose:

QUE l'Assemblée nationale somme le gouvernement du Parti Québécois de rendre compte sans délai des mesures qu'il a prises afin de s'assurer que l'eau des réseaux d'aqueduc est potable et sans danger pour la santé de la population.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, M. Brouillet, vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de cette motion : dix minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique ; cinq minutes sont accordées au député indépendant ; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste du temps consacré à ce débat ; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes ou par le député indépendant pourra être redistribué ; et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Suit le débat sur la motion de M. Benoit.

À la fin de son intervention, M. Boisclair, ministre de l'Environnement, présente la motion d'amendement suivante :

QUE la motion du député d'Orford soit amendée  
comme suit :

En remplaçant dans la première ligne les mots « somme  
le » par les mots « demande au ».

La motion de fond, telle qu'amendée, se lirait comme suit :

23 mai 2001

---

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Parti Québécois de rendre compte sans délai des mesures qu'il a prises afin de s'assurer que l'eau des réseaux d'aqueduc est potable et sans danger pour la santé de la population.

M. Brouillet, vice-président, déclare la motion d'amendement recevable.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 199 du Règlement, le débat se poursuit à la fois sur la motion d'amendement et sur la motion de fond.

Au cours de son intervention, M. Paradis, leader de l'opposition officielle, présente la motion de sous-amendement suivante :

QUE la motion d'amendement présentée par le ministre de l'Environnement soit sous-amendée en remplaçant le mot « demande » par le mot « exige ».

La motion de fond, telle qu'amendée et sous-amendée, se lirait comme suit :

QUE l'Assemblée nationale exige au gouvernement du Parti Québécois de rendre compte sans délai des mesures qu'il a prises afin de s'assurer que l'eau des réseaux d'aqueduc est potable et sans danger pour la santé de la population.

M. Brouillet, vice-président, déclare la motion de sous-amendement recevable.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 199 et 200 du Règlement, le débat se poursuit à la fois sur la motion de sous-amendement, sur la motion d'amendement et sur la motion de fond.

Le débat terminé, la motion de sous-amendement présentée par M. Paradis, leader de l'opposition officielle, est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de Mme Carrier-Perreault, leader adjointe du gouvernement, les votes sur la motion de sous-amendement, sur la motion d'amendement et sur la motion de fond sont reportés à la période des affaires courantes.

---

À 12 heures, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

**23 mai 2001**

---

La séance reprend à 14 h 05.

\_\_\_\_\_

Moment de recueillement

### **AFFAIRES COURANTES**

#### **Dépôts de documents**

M. le Président dépose copie de deux textes de loi adoptés par les membres du cinquième Parlement Écolier, tenu le vendredi 18 mai 2001 :

Texte de loi 2, Loi obligeant les écoles primaires à instaurer un programme communautaire d'aide aux aînés pour les élèves du 3<sup>e</sup> cycle afin de les sensibiliser aux besoins d'une population vieillissante ;

(Dépôt n° 280-20010523)

Texte de loi 3, Loi établissant la création d'un site Internet à l'intention des classes de 6<sup>e</sup> année du primaire.

(Dépôt n° 281-20010523)

#### **Dépôts de rapports de commissions**

M. Bertrand (Portneuf), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 15 et 16 mai 2001, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le document de consultation concernant le projet de loi fédéral sur le système de justice pénale pour les adolescents.

(Dépôt n° 282-20010523)

**23 mai 2001**

---

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 17 et 22 mai 2001, a étudié en détail le projet de loi :

n° 2 Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires – rapporté avec des amendements.

(Dépôt n° 283-20010523)

—————

Mme Bélanger (Mégantic-Compton), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'éducation qui, le 22 mai 2001, a étudié en détail le projet de loi :

n° 162 Loi modifiant la Loi sur l'aide financière aux études – rapporté avec un amendement.

(Dépôt n° 284-20010523)

### **Dépôts de pétitions**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 4 431 pétitionnaires de la province de Québec, concernant les dispositions de la loi sur la fiscalité en ce qui concerne les successions.

(Dépôt n° 285-20010523)

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

23 mai 2001

---

### Votes reportés

L'Assemblée procède aux votes reportés sur la motion proposée par M. Benoit (Orford) aux Affaires inscrites par les députés de l'opposition ainsi que sur la motion d'amendement présentée par M. Boisclair, ministre de l'Environnement, et sur la motion de sous-amendement présentée par M. Paradis, leader de l'opposition officielle.

Est d'abord tenu le vote sur la motion de sous-amendement présentée par M. Paradis, leader de l'opposition officielle. Cette motion se lit comme suit :

QUE la motion d'amendement présentée par le ministre de l'Environnement soit sous-amendée en remplaçant le mot « demande » par le mot « exige ».

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 23 en annexe)

Pour : **36** Contre : **56** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion d'amendement présentée par M. Boisclair, ministre de l'Environnement. Cette motion se lit comme suit :

QUE la motion du député d'Orford soit amendée comme suit :

En remplaçant dans la première ligne les mots « somme le » par les mots « demande au ».

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 24 en annexe)

Pour : **56** Contre : **36** Abstention : **0**

Est enfin mise aux voix la motion de M. Benoit (Orford), telle qu'amendée. Cette motion se lit comme suit :

23 mai 2001

---

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Parti Québécois de rendre compte sans délai des mesures qu'il a prises afin de s'assurer que l'eau des réseaux d'aqueduc est potable et sans danger pour la santé de la population.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 25 en annexe)

Pour : **92** Contre : **0** Abstention : **0**

### **Motions sans préavis**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Lamquin-Éthier (Bourassa) et M. Bégin, ministre de la Justice, proposent :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Canada d'aménager dans le système de justice pénale pour les adolescents un régime spécial pour le Québec, en l'occurrence la *Loi sur les jeunes contrevenants*, afin de tenir compte pleinement de son modèle particulier d'intervention.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 26 en annexe)

Pour : **88** Contre : **0** Abstention : **0**

---

23 mai 2001

---

M. Brassard, leader du gouvernement, présente une motion proposant la tenue de consultations particulières sur le projet de loi n° 28, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives ; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Puis, M. Brassard présente une motion proposant la tenue de consultations particulières sur le projet de loi n° 14, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives relativement à la protection des renseignements confidentiels ; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

À la suite de la présentation des deux motions du Leader du gouvernement, M. le Président indique que celles-ci auraient dû être présentées en vertu de l'article 146 du Règlement plutôt qu'en vertu de l'article 235, compte tenu que les deux projets de loi concernés par ces deux motions en sont rendus à l'étape de l'adoption du principe.

Après avoir entendu quelques remarques de la part de M. Paradis, leader de l'opposition officielle, M. le Président convient de revenir sur le sujet avant la fin de la période des affaires courantes afin d'apporter des précisions additionnelles.

---

Mme Leduc (Mille-Îles) propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée de sensibilisation à l'arthrite, se tenant aujourd'hui, afin d'informer la population des effets de la maladie et d'encourager le travail de la Société d'arthrite au Québec.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

---

M. Cousineau (Bertrand) propose :

23 mai 2001

---

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée mondiale du don de sang pour rappeler combien ce don est le plus précieux qu'une personne puisse offrir et pour remercier les donateurs et les milliers de bénévoles qui assurent le recrutement des donateurs et l'organisation des collectes année après année.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

---

M. le Président apporte les précisions supplémentaires suivantes à la décision qu'il a rendue précédemment concernant l'application des articles 146 et 235 du Règlement aux motions présentées par M. Brassard, leader du gouvernement, proposant la tenue de consultations particulières.

#### DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

M. le Président indique que ces deux motions auraient dû être présentées en vertu de l'article 146 du Règlement plutôt qu'en vertu de l'article 235, compte tenu que les deux projets de loi concernés en sont rendus à l'étape de l'adoption du principe. En effet, l'article 235 s'applique uniquement à l'étape de la présentation du projet de loi. Par ailleurs, en adoptant des dispositions relatives aux consultations particulières, l'Assemblée n'entendait pas limiter son pouvoir de demander à une commission de tenir des consultations particulières seulement après la présentation du projet de loi, tel que prévu à l'article 235. C'est ainsi que, par le biais de l'article 146, l'Assemblée s'est donné un pouvoir général d'envoyer en commission l'étude de toute matière, pouvoir qui ne saurait être moindre que le pouvoir spécifique prévu à l'article 235. En conséquence, l'article 146 doit être invoqué pour la présentation d'une motion visant la tenue de consultations particulières sur un projet de loi public rendu au stade de l'adoption du principe.

En l'espèce, en l'absence de consentement, les deux motions du leader du gouvernement devront être présentées en vertu de l'article 146 et faire l'objet d'un préavis au *Feuilleton et préavis* ou un ordre de révocation de l'ordre du jour qui prévoit l'adoption du principe des deux projets de loi devra être adopté afin de procéder selon l'article 235.

23 mai 2001

---

**Avis touchant les travaux des commissions**

Mme Carrier-Perreault, leader adjointe du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 161, Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information ;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 154, Loi modifiant la Loi sur le mérite agricole, la Loi sur le mérite de la restauration et la Loi sur le mérite du pêcheur ;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 159, Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement ;
- la Commission des institutions, afin d'étudier en détail le projet de loi n° 23, Loi modifiant la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale.

---

M. Bissonnet, vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de la culture se réunira en séance de travail afin de préparer son rapport final sur la concentration des médias.

---

**AFFAIRES DU JOUR**

**Motions du gouvernement**

M. Brassard, leader du gouvernement, propose :

**23 mai 2001**

---

QUE la Commission de l'économie et du travail procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques sur le projet de loi n° 31, Loi modifiant le Code du travail, instituant la Commission des relations du travail et modifiant d'autres dispositions législatives, les 29 et 30 mai 2001, et, à cette fin, entende les organismes suivants :

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse  
Conseil du statut de la femme  
Centrale des syndicats du Québec  
Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec  
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante  
Manufacturiers et exportateurs du Québec  
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec  
Fédération indépendante des syndicats autonomes  
Centrales des syndicats démocratiques  
Conférence des juges administratifs du Québec  
Chambres de commerce du Québec  
Alain Barré  
Conseil du patronat du Québec  
Union des municipalités du Québec  
Confédération des syndicats nationaux  
Barreau du Québec

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de vingt minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de quarante minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

QUE le ministre d'État au Travail, à l'Emploi et à la Solidarité sociale soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

M. Paradis, leader de l'opposition officielle, soulève un rappel au Règlement pour demander si un délai de sept jours s'applique pour convoquer les personnes et les organismes dans le cadre de consultations particulières.

M. Bissonnet, vice-président, rend la décision suivante :

23 mai 2001

---

### DÉCISION DE LA PRÉSIDENTENCE

Aucun article du Règlement ne prévoit un délai de convocation des personnes et des organismes dans le cadre de consultations particulières.

---

M. Bissonnet, vice-président, informe l'Assemblée qu'il a reçu deux demandes de débat de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par M. Benoit (Orford) à M. Boisclair, ministre de l'Environnement, concernant l'absence de règlement sur l'eau potable ;
- le deuxième, sur une question adressée par M. Brodeur (Shefford) à M. Chevrette, ministre des Transports, concernant le système de photo-radar.

---

Avant que le débat ne s'engage, M. Bissonnet, vice-président, répartit ainsi le temps de parole pour la discussion de cette motion : cinq minutes sont allouées au député indépendant ; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste de la période consacrée à ce débat ; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes ou par le député indépendant pourra être redistribué ; et les interventions ne seront soumises à aucune limite ; toutefois, l'auteur de la motion n'a pas de droit de réplique.

Suit le débat sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de Mme Carrier-Perreault, leader adjointe du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la séance du jeudi 24 mai 2001.

23 mai 2001

---

## Projets de loi du gouvernement

### *Adoption du principe*

Mme Maltais, ministre déléguée à la Santé, aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse, propose que le principe du projet de loi n° 166, Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Le débat est ajourné.

---

À 17 h 49, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, M. Brouillet, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 24 mai 2001, à 10 heures.

---

## SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 23 mai 2001, à 15 h 45, à Sillery, en présence de M. Arsenault, directeur du Secrétariat de l'Assemblée, il a plu à l'honorable Paul-Arthur Gendreau, administrateur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 136 Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives ;
- n° 138 Loi modifiant la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives (*titre modifié*).

*Le Président*

**JEAN-PIERRE CHARBONNEAU**

23 mai 2001

---

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de sous-amendement proposée par M. Paradis, leader de l'opposition officielle, à la motion d'amendement de M. Boisclair, ministre de l'Environnement :

(Vote n° 23)

POUR - 36

Beauchamp	Cusano	Gobé	Middlemiss
Béchar	Delisle	Houda-Pepin	Mulcair
Bélanger	Després	Jérôme-Forget	Normandeau
Benoit	Dumont	Lafrenière	Ouimet
Bergman	Dupuis	Lamoureux	Paradis
Bordeleau	Fournier	Lamquin-Éthier	Poulin
Brodeur	Gagnon-Tremblay	Maciocia	Rocheffort
Chagnon	Gautrin	MacMillan	Tranchemontagne
Copeman	Gauvin	Marsan	Whissell

CONTRE - 56

Arseneau	Boucher	Duguay	Maltais
Baril	Boulerice	Gendron	Marois
(Arthabaska)	Boulianne	Geoffrion	Ménard
Baril	Brassard	Goupil	Papineau
(Berthier)	Caron	Harel	Paré
Beaulne	Carrier-Perreault	Jutras	Pelletier
Beaumier	Charest	Kieffer	(Abitibi-Est)
Bédard	(Rimouski)	Labbé	Rioux
Bégin	Chevrette	Lachance	Robert
Bergeron	Cliche	Landry	Rochon
Bertrand	Côté	Laprise	Signori
(Portneuf)	(La Peltrie)	Leduc	Simard
Bertrand	Cousineau	Legault	(Richelieu)
(Charlevoix)	Désilets	Léger	St-André
Blanchet	Deslières	Lelièvre	Trudel
Boisclair	Dion	Lemieux	Vermette

23 mai 2001

---

Sur la motion d'amendement de M. Boisclair, ministre de l'Environnement, à la motion de M. Benoit (Orford) :

**(Vote n° 24)**

**POUR - 56**

Arseneau	Boucher	Duguay	Maltais
Baril	Boulerice	Gendron	Marois
( <i>Arthabaska</i> )	Boulianne	Geoffrion	Ménard
Baril	Brassard	Goupil	Papineau
( <i>Berthier</i> )	Caron	Harel	Paré
Beaulne	Carrier-Perreault	Jutras	Pelletier
Beaumier	Charest	Kieffer	( <i>Abitibi-Est</i> )
Bédard	( <i>Rimouski</i> )	Labbé	Rioux
Bégin	Chevrette	Lachance	Robert
Bergeron	Cliche	Landry	Rochon
Bertrand	Côté	Laprise	Signori
( <i>Portneuf</i> )	( <i>La Peltrie</i> )	Leduc	Simard
Bertrand	Cousineau	Legault	( <i>Richelieu</i> )
( <i>Charlevoix</i> )	Désilets	Léger	St-André
Blanchet	Deslières	Lelièvre	Trudel
Boisclair	Dion	Lemieux	Vermette

**CONTRE - 36**

Beauchamp	Cusano	Gobé	Middlemiss
Bécharde	Delisle	Houda-Pepin	Mulcair
Bélanger	Després	Jérôme-Forget	Normandeau
Benoit	Dumont	Lafrenière	Ouimet
Bergman	Dupuis	Lamoureux	Paradis
Bordeleau	Fournier	Lamquin-Éthier	Poulin
Brodeur	Gagnon-Tremblay	Maciocia	Rochefort
Chagnon	Gautrin	MacMillan	Tranchemontagne
Copeman	Gauvin	Marsan	Whissell

23 mai 2001

---

Sur la motion de M. Benoit (Orford), telle qu'amendée :

(Vote n° 25)

**POUR - 92**

Arseneau	Brassard	Gauvin	Marois
Baril	Brodeur	Gendron	Marsan
(Berthier)	Caron	Geoffrion	Ménard
Baril	Carrier-Perreault	Gobé	Middlemiss
(Arthabaska)	Chagnon	Goupil	Mulcair
Beauchamp	Charest	Harel	Normandeau
Beaulne	(Rimouski)	Houda-Pepin	Ouimet
Beaumier	Chevrette	Jérôme-Forget	Papineau
Béchar	Cliche	Jutras	Paradis
Bédard	Copeman	Kieffer	Paré
Bégin	Côté	Labbé	Pelletier
Bélanger	(La Peltrie)	Lachance	(Abitibi-Est)
Benoit	Cousineau	Lafrenière	Poulin
Bergeron	Cusano	Lamoureux	Rioux
Bergman	Delisle	Lamquin-Éthier	Robert
Bertrand	Désilets	Landry	Rocheffort
(Charlevoix)	Deslières	Laprise	Rochon
Bertrand	Després	Leduc	Signori
(Portneuf)	Dion	Legault	Simard
Blanchet	Duguay	Léger	(Richelieu)
Boisclair	Dumont	Lelièvre	St-André
Bordeleau	Dupuis	Lemieux	Tranchemontagne
Boucher	Fournier	Maciocia	Trudel
Boulerice	Gagnon-Tremblay	MacMillan	Vermette
Boulianne	Gautrin	Maltais	Whissell

23 mai 2001

---

Sur la motion proposée par Mme Lamquin-Éthier (Bourassa) et M. Bégin, ministre de la Justice :

(Vote n° 26)

**POUR - 88**

Arseneau	Brassard	Gautrin	Marois
Baril	Brodeur	Gauvin	Ménard
( <i>Arthabaska</i> )	Brouillet	Gendron	Middlemiss
Baril	Carrier-Perreault	Geoffrion	Mulcair
( <i>Berthier</i> )	Chagnon	Gobé	Normandeau
Beauchamp	Charest	Goupil	Ouimet
Beaulne	( <i>Rimouski</i> )	Harel	Papineau
Beaumier	Chevrette	Houda-Pepin	Paradis
Bécharde	Cliche	Jérôme-Forget	Paré
Bédard	Copeman	Jutras	Pelletier
Bégin	Côté	Kieffer	( <i>Abitibi-Est</i> )
Bélangier	( <i>La Peltrie</i> )	Lachance	Poulin
Benoit	Cousineau	Lafrenière	Rioux
Bergeron	Cusano	Lamoureux	Robert
Bertrand	Delisle	Lamquin-Éthier	Rocheffort
( <i>Charlevoix</i> )	Désilets	Landry	Rochon
Bertrand	Deslières	Laprise	Signori
( <i>Portneuf</i> )	Després	Leduc	Simard
Bissonnet	Dion	Legault	( <i>Richelieu</i> )
Blanchet	Duguay	Léger	St-André
Boisclair	Dumont	Lelièvre	Tranchemontagne
Bordeleau	Dupuis	Lemieux	Trudel
Boucher	Fournier	Maciocia	Vermette
Boulerice	Gagnon-Tremblay	Maltais	Whissell